**Compte rendu du conseil d’école du 20 juin 2023**

Présents :

Mairie*:*

Madame RAFFLIN, déléguée affaires scolaires

Madame CLEMENT, adjointe en charge de l’enfance

Education Nationale :

Madame MESDON CM1/CM2, directrice de l’école et présidente du conseil

Madame RENAUD, CE1

Madame GRIVAUD, CE1/CE2

Madame BASSET, CE2/ CM1

Madame BUSNEL, CM1/CM2

Représentants de parents d’élèves (RPE) :

Madame LEBAYON, classe de CE2/CM1

Madame LANDAIS, classe de CM1/CM2

Madame BOUVIER, classe de CM1/CM2

Monsieur LALANDE, classe de CE1/CE2

Madame LEVEQUE, classe de CE1/CE2 et CM1/CM2

Excusées : - Madame Boscher, inspectrice de l’éducation nationale, circonscription de Pacé

-Madame POTTIER classe de CE2/CM1 -

- Madame HAUDEBOURG, enseignante en classe de CP

1°) Prévision d’effectifs pour la rentrée prochaine

Fin de cette année scolaire : 137 élèves.

Effectifs par niveau scolaire (et non par classe) pour septembre 2022 :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
| 21 | 20 | 22 | 29 | 32 |

Total : 124 élèves. Une baisse conséquente est à noter en raison d’une différence de 11 élèves entre les CP qui arrivent et les CM2 qui partent. L’an passé, la différence était déjà de 8 élèves. Par ailleurs, des enfants du voyage effectuent une grande partie de leur scolarité sur l’école de l’automne à la fin du printemps en maternelle comme en élémentaire. Certains se réinscriront à la rentrée prochaine mais la situation est fort critique.

2°) Préparation de la rentrée et choix de répartition

L’équipe enseignante sera inchangée au niveau des titulaires. Les enseignantes qui interviennent en complément de service des enseignantes à 75 % et de la directrice ne sont pas encore nommées.

Les répartitions des élèves au sein des classes sont effectuées en fonction des critères suivants par l’équipe enseignante :

-favoriser des effectifs allégés en CP et CE1 (cadre institutionnel depuis trois ans : ne pas dépasser 24 élèves dans ces niveaux)

- opter pour une répartition permettant de scolariser les élèves arrivant en cours d’année sans risquer de faire exploser le nombre d’élèves dans une classe. Cela revient donc à ne pas surcharger une classe. De ce fait, des doubles niveaux identiques sont parfois choisis.

- éviter, quand cela est possible, qu’il y ait un trop petit groupe d’élèves dans un double niveau. Cela n’est pas toujours évitable.

- permettre aux élèves de conserver les amitiés au sein de la classe lorsqu’il s’agit de relations positives et non préjudiciables au travail.

Les répartitions sont effectuées au vu des observations des enseignantes au fil des années, en concertation pour les CP avec madame Huby, directrice de la maternelle et enseignante de grande section. Aucun changement n’est effectué (CF : règlement intérieur de l’école).

3°) Evaluations d’anglais

Les réussites l’an passé avaient été moins grandes que les années écoulées. Seuls 61% des élèves avaient atteint le niveau A1. Cela avait amené l’équipe à engager une réflexion autour de cet enseignement pour cette année. Nous avons fait le choix de nous baser sur une méthode commune pour l’ensemble de l’école afin de balayer au mieux les différents champs d’apprentissage dans ce domaine. Cette année 81 % ont obtenu le niveau A1. La progression est donc notable et les choix effectués ont porté leurs fruits. Parmi les 19% restants, la majorité des compétences est validée, ils ne sont donc pas loin de l’obtention finale.

4°) Projets de l’année écoulée

L’ensemble de l’école a travaillé en éducation physique et sportive autour du projet commun du patin à glace. Chaque classe ayant effectué cinq ou six séances à la patinoire de Rennes Le Blizz.

Les projets musicaux ont donné lieu à une présentation aux familles lors des trois soirées à la salle de spectacle de l’Antichambre. Ce furent de belles réussites et des temps d’apprentissages très riches. Des projets ont à nouveau été déposés pour l’an prochain.

Des sorties scolaires ont eu lieu autour de l’histoire lors d’une journée en Normandie (Mémorial de Caen et plages du débarquement), des sciences et de la nature (deux classes à Fénicat à Bruz) et des arts (quatre classes au musée des beaux-arts).

5°) Exercice incendie de la dernière période

Un exercice incendie a eu lieu de façon inopinée le 5 mai 2023 lors du déclenchement de l’alerte par erreur par deux élèves. Les élèves étaient dans la cour en récréation et n’ont pas entendu l’alarme. Les adultes présents dans les locaux l’ont entendue et ont alerté les enfants et adultes présents à l’extérieur.

6°) Moyens financiers et budgets alloués par la mairie

Budgets financiers par élève identiques à l’année 2022 :

* Fournitures scolaires : 16.60 €
* Equipements pédagogiques : 25.39 €
* Sorties scolaires : 12.39 €

Travaux : Report des travaux non effectués sur le budget 2022 :

* Remplacement des volets défectueux par des stores
* En attente : aménagement PMR des sorties de secours des classes non équipées.

Aucuns travaux de budgétisés

 Equipements :

* 2 lecteurs CD
* Une armoire à pharmacie

L’équipe enseignante demande la mise en place par les services municipaux d’un plan pluriannuel de financement concernant l’informatique afin d’envisager un renouvellement régulier du matériel. Les élues de la municipalité indiquent qu’une personne de l’éducation nationale est passée à l’école de la Chesnaye pour faire un diagnostic sur le matériel informatique, compte-rendu qui a été remis à l’informaticienne de la mairie. Il serait intéressant de faire la même démarche à l’école du Gretay, où le parc informatique est vieillissant voire obsolète.

.

7°) Modification du règlement intérieur : Les enseignants et les représentants de parents votent pour les modifications proposées.

Modification du point suivant :

4.3.1 L’introduction à l'école d'objets de nature à blesser quiconque, ou à caractère coupant, pointu ou dangereux, tels que allumettes, briquet, couteau...... **est interdite** (de même que tout objet pouvant être avalé). L’utilisation du parapluie est interdite dans l’école, de même que les jeux (cartes, figurines, ballons, …), source de conflit et de vol. Est également très fortement déconseillée l'introduction d'objets de valeur. Les enseignants ne pourront être tenus pour responsable de leur disparition ou détérioration. Les objets connectés (montres connectées, téléphone connecté ou non, …) ne peuvent être détenus par les élèves durant la journée de classe. Dans le cas où un enfant apporterait des objets non autorisés à l’école, ceux-ci seraient confisqués et remis uniquement aux parents.

Premier point adopté à l’unanimité

Ajout des alinéas suivants :

4.3.12 Il n’est pas autorisé de filmer ni d’enregistrer une réunion publique se déroulant dans l’enceinte scolaire.

Deuxième point adopté à l’unanimité

5.2.1En cas d’absence ou de retard des parents, l’enfant est conduit aux services périscolaires.

Troisième point adopté à l’unanimité

Questions des représentants de parents :

1°) L’équipe enseignante a-t-elle déjà une projection pour la composition des classes pour la rentrée prochaine ? Quels sont les critères de composition des classes ?

Des projections sont effectuées depuis le mois de juin, nous arrêtons une organisation que nous ne communiquons que le jour de la pré-rentrée par affichage à l’entrée de l’école (cette année le vendredi 1er septembre après-midi) car l’organisation arrêtée en juin demeure modifiable en fonction des éventuelles inscriptions de l’été.

2°) L’équipe enseignante peut-elle prévoir, lors des réunions de rentrée de faire un point fort sur la gestion du travail à la maison car les parents sont parfois un peu perdus dans la gestion de de temps de travail ?

Ce point est effectué lors de chaque réunion de classe. Il est important que les familles qui auraient des difficultés dans cette gestion en échangent avec l’enseignant de leur enfant afin de pouvoir épauler au mieux ce travail effectué à la maison qui revêt des travaux de lecture, apprentissages (poésie, leçons, mots à revoir) et opérations éventuelles à calculer. L’équipe enseignante est donc disponible pour, au-delà des explicitations fournies lors des réunions de classe, recevoir au cas par cas les familles qui en ressentiraient le besoin.

Cela nous permet aussi de rappeler l’importance d’assister aux réunions de classe.

3°) Budgets municipaux : La presse ayant annoncé une hausse du budget pour l'école privée, la mairie peut-elle expliquer cette augmentation ?

Les représentantes de la mairie signifient qu’elles ne répondront pas à cette question car elle concerne le budget de l’école privée. Elles précisent tout de même que cela est lié à une augmentation des effectifs. Les représentants de parents se questionnent quant à savoir si cette hausse budgétaire pourrait impacter défavorablement les budgets de l’école publique. Les élues répondent par la négative car le coût d’un élève du public et du privé est identique.

4°) Concernant les travaux de l'avenue du Maréchal Leclerc, qu’envisage la municipalité afin de débloquer une situation concernant laquelle différents interlocuteurs de Rennes Métropole ont affirmé n'avoir pas de demande de la mairie pour les travaux annoncés en 2019 ?

M. le maire souhaite contacter la personne de Rennes Métropole qui dit ne pas avoir eu de demande de la mairie, car une demande a été faite. Des relances ont été faites par la mairie. Rennes Métropole ne donne aucun délai.

Les représentants de parents indiquent ne pas avoir cette information car plusieurs familles, inquiètent de l’absence d’évolution de la situation, ont contacté Rennes Métropole et ont eu ce retour.

Est-il possible de faire venir quelqu’un de Rennes Métropole à la commission périscolaire afin d’en échanger et de comprendre ce qui fait que depuis plusieurs années ces travaux de sécurisation de l’avenue n’ont pas été réalisés ?

Il est convenu avec l’ensemble des partenaires présents au conseil qu’un point sera fait en octobre, lors du premier conseil d’école, afin de savoir où en cela en est et afin de tenter d’apporter des explications au statut quo.

5°) Concernant l'avenue Marechal Leclerc, les poubelles du nouvel immeuble sont placées à côté du passage piéton et gênent la vue pour les piétons. Pourrait-on résoudre le problème ?

Les enfants ne voient pas et ne sont pas vus lors de leur traversée du passage piéton. La situation est donc dangereuse.

La police municipale est en contact avec le syndic de l’immeuble afin de régler ce problème.

Procès-verbal rédigé par Mme Busnel et Validé par l’ensemble des participants